

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

**CACS**  
de la S.C.C.

**PERPIGNAN**  
(Pyrénées Orientales)

**CACIB**  
de la F.C.I.

SAMEDI :  
2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> groupes

DIMANCHE : 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>,  
6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> groupes

**SAMEDI 16 et DIMANCHE 17 OCTOBRE 2010**

Parc des Expositions - Sortie Perpignan Centre - Parking Gratuit

**CHAMPIONNAT DES DEUX CATALOGNES (titre non homologable)**

**2 CACIB en un week end :**

Coordonnées pour les inscriptions au CACIB de Barcelone

**Associació Canina Unió Cinòfila de Catalunya**

C/ Galileo, 340-3<sup>e</sup> 2a - 08028 BARCELONA

Tél. : 00 34 93 419 30 67 - Fax : 00 34 93 419 34 38

informacion@caninacatalana.com

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PERPIGNAN

JUMELÉE AVEC

L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE BARCELONE

**SUR LE RING D'HONNEUR :**

CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS, Défilé des  
PUPPY Très Prometteurs, des MEILLEURS JEUNES,  
des MEILLEURS VÉTÉRANES et des CACIB

**CAGES À DISPOSITION  
PAS DE RÉSERVATION**

Entrée des exposants à partir de 8 h  
Jugements avec horaires à partir de 9 h  
Sortie des exposants : 17 h 00

**Engagements à adresser à :**

Société Canine du Languedoc-Roussillon :  
BP 31 - 34671 BAILLARGUES CEDEX  
Tél. 04 67 70 10 05

**La carte d'exposant est valable pour une seule personne  
L'engagement de 3 chiens et plus par le même propriétaire  
donne droit à un accompagnateur.**

*Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception :  
vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition.*

**JURY PRESENTI**

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

Samedi 16 Octobre 2010

2<sup>e</sup> groupe

**Spéciale - Dogue Allemand**

Bulldog Anglais ..... M. Alain DUBOIS

**Spéciale - Rottweiler**

Dobermann ..... M. JOUANCHICOT

**Spéciale - Cane Corso**

Boxer (conf. : M. VOILET) ..... M. GIORGIO Danilo (Italie)

Dogue Argentin, Dogue du Tibet, Shar Peï, Fila Brasileiro, fila de San Miguel. M. LARIVE

Chien de Montagne des Pyrénées ..... M. KARCHER

Bouvier Suisses ..... Mme DESSERNE

Pinscher, Schnauzer, Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain, Terre Neuve, Landseer,

Hovawart, Mastiff, Bullmastiff, St Bernard & Reste du Groupe ..... M. VOILET

5<sup>e</sup> groupe

Chow-Chow, Cirnéco de l'Etna, Chien de Pharaon,

Chien de Garenne des Canaries, Portugais, Podenco d'Ibiza ..... M. DEROUET

Husky de Sibérie, Malamute de l'Alaska, Chiens Nordiques,

Chien d'Ours de Carélie, Akita, Shiba, Chien Thaïlandais à Crête Dorsale,

Basenji, Eurasier & Reste du Groupe ..... M. VOILET

9<sup>e</sup> groupe

Bichons, Petit Chien Lion, Coton de Tuléar, Griffon Belge,

Chien Chinois à Crête & Reste du Groupe ..... Mme LARIVE

Caniche, Chihuahua (conf. : Mme LARIVE) ..... M. SOTOCA SANTOS Angel (Espagne)

Chiens du Tibet (Shih Tzu, Epagneul et Terrier du Tibet, Lhasa Apso),

Epagneul Pékinois et Japonais, Epagneul Nain Continental ..... Mme DESSERNE

Carlin, Boston Terrier, Cavalier King Charles, King Charles Spaniel ..... M. KARCHER

Bouledogue Français ..... M. PARSON

Dimanche 17 Octobre 2010

1<sup>er</sup> groupe

Berger Belge, Australien ..... M. SCHAFFNER

Berger de Brie, des Pyrénées, Berger Hollandais, Schappendoes,

Chien Loup de Saarloos, Bergers de l'Est et Italien ..... M. KARCHER

Berger Picard, Colley (poil ras, poil long) Welsh Corgi (Cardigan, Pembroke) Mme LARIVE

Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, de Beauce, Bouvier Australien,

Bouvier des Flandres et Reste du Groupe ..... M. LARIVE

3<sup>e</sup> groupe

**Spéciale - Fox Terrier**

Terrier de Chasse Allemand, Border Terrier

(conf. : M. PARSON) ..... M. SOTOCA SANTOS Angel (Espagne)

**Spéciale - Yorkshire Terrier**

Bull Terrier ..... Mme DESSERNE

Airedale, Soft Coated, Irish Terrier, Kerry Blue, Lakeland, Welsh,

Cairn, Scottish, West Highland White, Jack Russell

(conf. : M. PARSON) ..... Mme SALINAS (Italie)

Staffordshire Bull Terrier, American Staffordshire & Reste du Groupe ..... M. PARSON

4<sup>e</sup> groupe

**Spéciale - Teckels** ..... M. MASSA

6<sup>e</sup> groupe

Dalmatien ..... Mme LARIVE

Porcelaine, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeais, Ariégeois, Griffon Nivernais,

Fauve de Bretagne, Griffons Vendéens, Beagle, Basset-Hound, Rhodesian Ridgeback,

Bruno du Jura, Chiens Courants Suisses et Reste du Groupe ..... M. MASUEZ

7<sup>e</sup> groupe

Epagneul Breton, Braque Français, Braque Italien

(conf. : M. DEROUET) ..... Mme SALINAS (Italie)

Pointer, Setter Anglais, Gordon, Irlandais (conf. : M. DEROUET) ..... M. RUBINATO (Suisse)

Reste du Groupe ..... M. DEROUET

8<sup>e</sup> groupe

Retrievers ..... M. JOUANCHICOT

Cocker Anglais, Américain, Clumber & Autres Spaniels

(conf. : Mme DESSERNE) ..... M. RUBINATO (Suisse)

Chiens d'Eau ..... Mme DESSERNE

10<sup>e</sup> groupe

Afghan, Saluki ..... Mme LARIVE

Whippet & Reste du Groupe ..... M. DEROUET

**PAS DE CONFIRMATION SEULES**

Engagement possible par Internet - PAIEMENT SECURISE - <http://cedia.fr>

**Pour les engagements :**

**En classe Champion :** joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué  
avant la date de clôture des engagements

**En classe travail :** joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par  
la SCC permettant l'engagement dans cette classe.

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS  
LE 26 SEPTEMBRE 2010**

**Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil**

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

**HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.

**LOGEMENT** - Les chiens pourront être logés dans des cages mises gratuitement à disposition, mais en nombre limité. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages, sauf pour les meutes.

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 00. Des autorisations de sortie pourront être accordées entre 12 et 14 heures, moyennant le versement d'une caution de 25 €. Un restaurant et une restauration rapide seront installés dans l'enceinte de l'exposition.

**RESTAURATION** - Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULLATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**OUVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 26/09/2010, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 26/09/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**VÉTÉRAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

**POUR CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**POUR TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres

nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine du Languedoc-Roussillon et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter, il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : la clôture des engagements est fixée au 26 septembre 2010. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>er</sup> des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>es</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
  - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
  - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge à la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

### CONFIRMATIONS

**ATTENTION** : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

**Avis aux Exposants résidant à l'Étranger**

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

## PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

(à joindre à l'engagement)

2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> pages de couverture (chacune) ...	150 €
1 page intérieure .....	80 €
1/2 page .....	50 €

**OBLIGATIONS SANITAIRES - 2<sup>e</sup> Catégorie** : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récupéré municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**Oreilles coupées** : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

# SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

## PERPIGNAN - 16 et 17 OCTOBRE 2010

**Demande d'engagement à renvoyer à la SCLR - BP 31 - 34671 BAILLARGUES Cedex**

Remplissez soigneusement et complètement les deux parties de cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

Cartes accompagnateur :

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 26 SEPTEMBRE 2010**

Ident (tat. ou puce) : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Variété : \_\_\_\_\_ Taille : \_\_\_\_\_

*Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso)*

Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :**

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou champion

**Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception : vous recevrez votre carte d'exposant quelques jours avant l'exposition.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 00.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

**DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS**

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central SCC

N° adhérent  
S.C.L.R. 2010

	non Adhérent	Adhérent
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris).....	35 €	32 €
2 <sup>e</sup> chien et 3 <sup>e</sup> chien (chacun).....	30 €	27 €
4 <sup>e</sup> chien et suivants (chacun).....	23 €	20 €
Puppy, vétérán.....	23 €	20 €
Chien Ne Concourant Pas.....	12 €	10 €
<i>doit accompagner un chien engagé</i>		
<i>(Les puppies, Vétérans et Ne Concourant Pas ne peuvent être comptés comme 1<sup>er</sup> chien)</i>		
Meute (6 chiens - voir règlement).....	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute.....	10 €	
Couple, Paire.....	10 €	
Classe et Lot d'élevage.....	10 €	
<i>Inscription sur place le jour de l'exposition.</i>		

**pas de confirmation seule**

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (1 seule classe) (Voir définition des classes dans le règlement)	MONTANT
Ouverte (à partir de 15 mois)	
Intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
Travail (joindre attestation SCC) (à partir de 15 mois)	
Champion (joindre justificatif) (à partir de 15 mois)	
Jeune (entre 9 et 18 mois)	
Puppy (entre 6 et 9 mois)	
Vétérán (à partir de 8 ans)	
Ne Concourant Pas	
Meute	
Classe Elevage	
Lot d'Elevage	
Paire	
Couple/	
Accompagnateur à 5 € x _____	
<b>TOTAL (chèque global)</b>	
Adhésion S.C.L.R. : 15 € (voir au dos)	
Confirmation avec exposition obligatoirement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Portez la somme due sur la ligne correspondante

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

Attention aux précisions indispensables pour certaines races et classes : voir au verso.

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_ N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Variété : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ Couleur : \_\_\_\_\_ Poil : \_\_\_\_\_ Poids : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Réservé à la Société

N° d'arrivée :

accompagnateur :

- Classe d'engagement : Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Vétérán   
 Ne Concourant pas  Meute  Couple  Paire  Elevage  Lot d'Elevage  Confirmation avec exposition

Feuille à adresser à la S.C.L.R.

# A fournir obligatoirement pour les classes Travail et Champion : justificatif SCC

## CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 17/09/10)

**Chiens de Défense** Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :  
- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)  
Pour un chien appartenant à un propriétaire étranger, doit justifier d'une récompense obtenue dans son pays.

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux**  
Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> degré

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse  
**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB  
**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie).

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

**Teckels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 pts ou un 3<sup>e</sup> prix.

### Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

## CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de champion international de beauté des pays membres de la FCI ou de Champion International de la FCI.

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 17/09/10

## ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 mois sauf

1 <sup>er</sup> Groupe	- Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____	15 mois	8 <sup>e</sup> Groupe	- Retrievers _____	15 mois
2 <sup>e</sup> Groupe	- Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____	15 mois	9 <sup>e</sup> Groupe	- Épagneuls Pékinois et Japonais _____	10 mois
5 <sup>e</sup> Groupe	- Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____	15 mois	10 <sup>e</sup> Groupe	- Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____	15 mois
6 <sup>e</sup> Groupe	- Rhodesian Ridgeback _____	15 mois	Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.		

### ATTENTION :

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

### PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

**VARIÉTÉ** : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

**COULEURS** : Bergers de Brie, Belges, Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

**POIL (Longueur ou texture)** : Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Serra Estrela, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.

**TAILLE** : Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

**POIDS** : Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.



# ROYAL CANIN



## SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex – Tél. 04 67 70 10 05 – Fax 04 67 70 56 16 – Mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr

### BULLETIN

### D'ADHESION 2010

### DE RENOUVELLEMENT 2010

Réservé à la SCLR

- MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) ..... 15 Euros \*  
 MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) ..... 30 Euros \*  
 MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) ..... 20 Euros \*

\* cochez la case correspondante

1 / Mlle - Mme - M. (entourer) : Nom : ..... Prénom : .....

Si renouvellement, n° adhérent 2009 : ..... Date de naissance : .....

ETES-VOUS :  Eleveur :  oui  non -  Délégué(e) d'un Club de race :  oui  non

Race (s) : .....

Membre d'un club Canin :  oui  non Si OUI, lequel : .....

Discipline(s) pratiquée(s) :  AGILITY et Nouvelles disciplines  UTILISATION  CHASSE  AUTRES : .....

(précisez)

2 / Mlle - Mme - M. (entourer) : Nom : ..... Prénom : .....

Si renouvellement, n° adhérent 2009 : ..... Date de naissance : .....

ETES-VOUS :  Eleveur :  oui  non -  Délégué(e) d'un Club de race :  oui  non

Race (s) : .....

Membre d'un club Canin :  oui  non Si OUI, lequel : .....

Discipline(s) pratiquée(s) :  AGILITY et Nouvelles disciplines  UTILISATION  CHASSE  AUTRES : .....

(précisez)

ADRESSE : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphones (dont mobile) : ..... E-mail : .....

Je règle ma cotisation directement à la SCLR et je l'adresse à la SCLR

Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon Club Canin et mandate son Président pour la reverser à la SCLR (méthode à privilégier)

Date :

Signature obligatoire de l'adhérent :

2<sup>ème</sup> Signature obligatoire de l'adhérent (si carte couple) :

Je m'engage à respecter les statuts de la Société Canine du Languedoc-Roussillon et à régler ma cotisation dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit au bulletin de la SCLR, à l'accès gratuit à toutes nos manifestations, à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.